



N°1599  
Entrée le 28.11.2024  
Chambre des Députés  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Claude Wiseler **Monsieur Claude Wiseler**  
Luxembourg, le 28.11.2024  
Chambre des Députés Président de la  
Chambre des Député.e.s  
Luxembourg

Luxembourg, le 28 novembre 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire concernant **le Fonds national de la Recherche** à Madame la **Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur**.

En date du 23 décembre 2023, le Fonds national de la Recherche a annoncé le départ de son secrétaire général, qui aurait été à la recherche de nouveaux défis. Après 11 mois, le FNR vient de publier récemment un appel à candidatures pour un.e nouveau.e secrétaire général.e. Alors que la nomination relève des attributions du conseil d'administration du FNR, ce dernier a fait appel à une entreprise spécialisée en ressources humaines pour l'appel à candidatures. Il est à noter que le délai imparti pour la remise des candidatures n'est que de trois semaines, alors que le poste en question est un mandat d'envergure importante pour lequel plus d'un.e chercheur.se éligible pourrait avoir besoin d'un certain temps de réflexion.

Dans le programme gouvernemental 2023-2028, une réforme du cadre légal du Fonds national de la recherche est prévue afin de « mieux répondre aux besoins des institutions de recherche ». D'aucuns se demandent si la position du FNR dans le paysage de la recherche au Luxembourg en sera affaiblie. En effet, la note au formateur formulée par le FNR et datée du 13 octobre 2023 exprime la conviction qu'il « importe de maintenir le financement centralisé de l'excellence en recherche fondamentale par le biais du Fonds National de la Recherche ».

Dans ma question parlementaire n° 298 du 7 février 2024, j'avais demandé à Madame la Ministre si la réforme de la loi organique du FNR telle que prévue affaiblira effectivement la position du FNR. Alors qu'elle n'a pas donné de réponse directe à cette question, elle a souligné que les travaux afférents « impliqueront également les autres parties prenantes intéressées ».

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants de la part de Madame la Ministre :

- 1) **Le conseil d'administration a-t-il désigné ou désignera-t-il un comité de sélection pour la nomination du respectivement de la nouveau.e secrétaire général.e? Dans l'affirmative, quelle est la composition du comité ?**

- 2) Pourquoi le délai pour la remise des candidatures n'est-il que de trois semaines ?
- 3) Quelle est la procédure exacte pour la pré-sélection des candidat.e.s, pour les interviews ainsi que pour le choix final d'un.e nouveau.e secrétaire général.e ? Qui sera en charge des différentes étapes et quel est le calendrier prévu ?
- 4) Quelles sont les raisons pour la vacance prolongée du poste de secrétaire général.e du FNR ?
- 5) Quel est l'état d'avancement du projet de loi portant réforme du FNR ? Quand sera-t-il déposé ?
- 6) Comment le FNR a-t-il été impliqué dans l'élaboration du projet de loi en l'absence d'un secrétaire général permanent ?
- 7) Le/la nouveau.e secrétaire général.e aura-t-il/elle la possibilité d'intervenir dans l'élaboration du texte avant son dépôt ?
- 8) Quelles sont les « autres parties prenantes intéressées » impliquées dans les travaux de préparation du projet de loi ? Dans quel cadre les échanges ont-ils lieu ?
- 9) Madame la Ministre peut-elle, de manière sommaire, dresser un inventaire des revendications principales des différents acteurs impliqués ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Joëlle WELFRING  
Députée